REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4082

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Animation sciences de la vie-santé - Attribution de subventions de fonctionnement au pôle de compétitivité santé Lyonbiopôle et à la fondation cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) pour leurs programmes d'actions 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli), Mme V. Moreira (pouvoir à M. B. Artigny), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Frier).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4082

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Animation sciences de la vie-santé - Attribution de subventions de fonctionnement au pôle de compétitivité santé Lyonbiopôle et à la fondation cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) pour leurs programmes d'actions 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 26 mars 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs pour la Métropole

L'accompagnement, par la Métropole, des activités à impact s'appuie, notamment, sur la réunion et l'activation, sur notre territoire et avec nos territoires partenaires, de multiples leviers permettant à un véritable écosystème d'innovation et de production de se constituer, de se développer et d'opérer les transformations nécessaires respectant les limites planétaires.

La filière d'activité santé est stratégique du fait de son fort impact sociétal, parce qu'elle est mobilisée en réponse à des enjeux aussi bien individuels que collectifs, locaux que mondiaux. Profondément ancrée dans l'histoire scientifique, médicale et entrepreneuriale du territoire, elle représente également une masse critique importante et un fort potentiel à la fois de résilience et de développement. Elle fonctionne, enfin, sur la base de très fortes coopérations et fertilisations croisées entre les acteurs publics et privés du territoire.

Avec la création de la Métropole en 2015 et l'intégration des compétences en matière de santé et médico-sociales, les actions de la collectivité se sont élargies en faveur d'une approche plus globale de la santé, telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé, combinant ainsi les enjeux de la prévention jusqu'au soin pour bien vivre en bonne santé. Les actions mises en œuvre par la Métropole intègrent également le nécessaire croisement entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale vers "Une Seule Santé" (One Health), inscrivant le territoire métropolitain et son écosystème dans une contribution marquée aux enjeux de santé mondiale.

Historiquement, la création du pôle de compétitivité en santé Lyonbiopôle et de réseaux thématiques académiques et cliniques comme le CLARA, ont contribué à structurer cette filière et à en accroître le dynamisme et la visibilité.

En cohérence avec cette vision globale, le pôle de compétitivité en santé Lyonbiopôle et le CLARA sollicitent la Métropole pour soutenir leurs programmes d'actions respectifs en 2025.

II - Propositions de financement pour l'année 2025

1° - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle

Pôle de compétitivité de dimension internationale valorisant la puissance économique, scientifique, clinique et industrielle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), fonctionnant en réseau à partir de la Métropole lyonnaise sur l'ensemble des territoires régionaux, Lyonbiopôle AuRA est le catalyseur de l'écosystème des acteurs innovants en santé, dont il assure la connexion, le développement et la promotion. Il déploie son action depuis la Métropole lyonnaise, fer de lance sur la scène nationale et internationale de l'ensemble de la filière régionale.

Depuis sa création en 2005, ce pôle soutient les projets et les entreprises des secteurs des biotechnologies, des technologies médicales et du bio-numérique. Son objet est le développement d'innovations technologiques, produits et services pour relever les défis de la santé de demain. Il construit des passerelles et met en place des actions avec le monde hospitalier et clinique de la région pour faire progresser la prise en charge des patients dans différents domaines (oncologie, infectiologie, immunologie, neurologie, etc.).

Grâce à une connaissance fine de l'écosystème santé de la région des acteurs qui le composent, Lyonbiopôle AuRA accompagne et anime sa communauté d'adhérents au quotidien avec une offre adaptée, au plus proche de leurs besoins individuels et collectifs. C'est ainsi que son activité s'articule autour de trois missions principales au service des entreprises et des entrepreneurs d'une filière d'excellence clé de l'économie régionale :

- innovation en santé : favoriser l'émergence de partenariats publics-privés et la maturation de projets Recherche et développement (R&D) pour accélérer le développement de produits, technologies et services innovants répondant aux enjeux de santé actuels et futurs,

- accompagnement au développement : accompagner les membres du pôle dans leur développement en les guidant, notamment, en termes de stratégie, de financement, d'internationalisation et de ressources humaines,

- promotion : valoriser le territoire et les membres du pôle à travers des actions de communication ciblées mettant en avant le positionnement de la région et de ses territoires, ainsi que de ses acteurs en France comme à l'international.

a) - Objectifs

La Métropole souhaite accompagner l'association Lyonbiopôle dans son action et confirmer son engagement sur cette filière afin de :

- favoriser la production d'innovations en santé, porteuses de sens et génératrices d'emploi pour les entreprises et le territoire,
- conforter l'ancrage des laboratoires de recherche, des entreprises et des compétences en santé au sein de l'agglomération lyonnaise et des territoires partenaires en proximité,
- sensibiliser et accompagner, avec l'appui de la collectivité et de ses partenaires experts, les entreprises de l'écosystème santé pour la prise en compte des enjeux de transition et d'achats responsables.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2024

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3119 du 8 avril 2024, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 235 000 € au profit de Lyonbiopôle dans le cadre de son programme d'actions 2024.

Le compte-rendu d'activités 2024 est le suivant :

- 249 adhérents entreprises, académiques et hospitaliers, dont 195 petites et moyennes entreprises (PME), 23 grands groupes et entreprises de taille intermédiaire, 18 centres de recherche et de formation, six établissements de soin et de recherche (centres hospitaliers universitaires -CHU-, centres de lutte contre le cancer), une collectivité et six membres associés,

- 179 projets de R&D collaboratifs accompagnés (dont projets européens), dont 92 jusqu'au dépôt (26 projets financés à date),

- 72 événements scientifiques, économiques et sur l'international coorganisés, 3 700 participants mobilisés,

- 140 structures accompagnées à l'international,

- plus de 19 600 abonnés sur les réseaux sociaux,

- une proximité avec les acteurs clés de l'écosystème, renforcée par l'entrée des Hospices civils de Lyon (HCL) au conseil d'administration de l'association,

- la poursuite de la démarche de sensibilisation des adhérents aux enjeux de la transition *via* un programme d'animation dédié : Éco-conception de dispositifs médicaux, Éco-conception de procédés de production de médicaments et d'actifs chimiques, Due Diligence ESG et levée de fonds, La transition énergétique et écologique dans les appels à projets France 2030 (avec ENOSIS), et mise en place de groupes de travail Décarboner la R&D en santé et Circularité pour les systèmes de délivrance de médicaments,

- l'accompagnement à la structuration et à la contractualisation du Biocluster BCF2i.

c) - Programme d'actions pour 2025 et plan de financement prévisionnel

Ce programme s'inscrit dans la continuité du développement stratégique construit avec la Région AuRA lors de l'élaboration de la stratégie phase V des pôles de compétitivité pour soutenir et dynamiser la filière d'excellence régionale des industries de santé. Dans ce cadre, le référentiel d'évaluation de son impact sur la dynamique d'innovation est structuré autour des objectifs et indicateurs prévus dans la convention phase V du pôle.

Ce programme d'actions est également construit en cohérence avec les objectifs des différentes politiques publiques portées par les partenaires nationaux, régionaux et locaux de Lyonbiopôle.

L'ensemble des actions déployées sur 2025 contribueront ainsi largement à la promotion et à l'attractivité du territoire et de sa filière d'excellence Industries de la santé (entreprises et services, formations, innovation et emplois). S'appuyant sur un réseau dense et une forte expérience, Lyonbiopôle AuRA renforcera encore davantage son positionnement international tout en consolidant son ancrage territorial.

Fidèle à sa vocation historique de servir les entreprises innovantes et d'incuber des projets structurants pour le développement des industries de santé de demain, l'association se donne cette année, plus que jamais, pour objectif, dans le contexte de la double crise des finances publiques et du financement de l'innovation, de rechercher toujours davantage le meilleur impact concret et tangible pour l'entreprise au meilleur coût.

Ce programme d'actions 2025 s'inscrit ainsi dans une double perspective de consolidation et de projection :

- poursuivre le développement de l'offre de services du pôle de compétitivité au bénéfice des entreprises implantées en région en mobilisant et valorisant les ressources scientifiques, technologiques et cliniques de l'écosystème territorial,

- accompagner le secteur de la santé en région dans sa projection vers l'avenir, en travaillant avec les acteurs sur le montage et la promotion d'initiatives nouvelles en lien avec les priorités stratégiques de ses membres et partenaires clés. L'ambition de Lyonbiopôle est de parvenir à projeter davantage les industries de santé dans un futur décarboné reposant sur des modèles de développement des entreprises et des projets toujours plus robustes, intégrant les enjeux liés à la préservation des ressources et à la régénération de l'environnement. L'actualisation du projet stratégique de l'association, qui sera réalisé sur 2025, devra lui permettre de consolider cette ambition, avec l'appui de ses partenaires publics.

Pour répondre à ces enjeux stratégiques, les ressources du pôle de compétitivité seront dédiées aux activités suivantes pour 2025 :

- accompagnement des projets de recherche et d'innovation,
- accompagnement au développement des entreprises et établissements de la filière,
- promotion et communication au service des entreprises et du territoire,
- développement de partenariats et projets structurants pour l'avenir des industries de santé régionales.

Ce programme d'actions cible les entreprises de la filière santé régionale adhérentes à l'association, principalement les 195 PME qui disposent d'une implantation en région et qui sont engagées dans des projets d'innovation de produits, de services ou de technologies. Il vise à leur apporter un soutien et des prestations à valeur ajoutée au travers d'actions collectives s'adressant à l'ensemble des adhérents de l'association ainsi que des prestations s'adressant à des entreprises ou entrepreneurs souhaitant bénéficier d'un accompagnement plus personnalisé visant à leur permettre de franchir des seuils critiques pour leur développement.

Le budget prévisionnel de Lyonbiopôle pour l'année 2025, d'un montant de 3 273 657 €, dont une assiette éligible de 2 692 324 €, est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes			
		Privées	Montant (en €)	Subventions	Montant (en €)
missions qui relèvent de l'exercice de l'autorité publique	449 549	cotisations membres	521 535	Région AuRA - part État	276 200
		contributions fondateurs	406 500	Région AuRA	880 887
missions exercées au bénéfice de l'ensemble des membres du pôle	2 238 207	produits dont prestations de services	693 150	Métropole - fonctionnement général	203 000
missions conduites en faveur d'un ou plusieurs bénéficiaires ciblés	206 330	reprises sur amortissements et provisions	182 503	Métropole - actions et stratégie	30 000
programmes européens	39 593	transferts de charges	9 882	Grenoble-Alpes Métropole	20 000
Total fonctionnement général	***2 933 679***	autres	2 000	Clermont Auvergne Métropole	10 000
programme Accélérateur santé	139 963			projets européens	38 000
E-Santé et lien avec les tiers lieux d'expérimentation, intelligence artificielle	123 846				
accompagnement décarbonation et économie circulaire	76 169				
Total actions	***339 978***	***Total recettes privées***	***1 815 570***	***Total subventions***	***1 458 087***
Total dépenses	**3 273 657**	**Total recettes**	**3 273 657**		

Il est proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 233 000 € au profit de l'association Lyonbiopôle dans le cadre de son programme d'animation et de ses actions pour l'année 2025.

2° - CLARA

La fondation CLARA a pour membres fondateurs les universités (Université de Lyon, Communauté Université Grenoble Alpes, Université Clermont-Auvergne) et les établissements de santé hospitalo-universitaires (Centre Léon Bérard, Centre Jean Perrin, HCL, CHU Grenoble Alpes, CHU de Saint-Etienne, CHU de Clermont-Ferrand) régionaux.

Son objectif est de coordonner, dynamiser et mettre en visibilité la communauté de recherche et de soins en oncologie sur le territoire régional afin d'accélérer l'innovation dans la lutte contre le cancer.

Depuis le 22 février 2023, cette fondation est abritée sous l'égide de la fondation innovation et transitions. Le CLARA s'appuie sur une équipe de huit salariés pour la conduite de ses actions.

Elle sollicite le soutien de la Métropole au titre de son programme d'actions 2025.

a) - Objectifs

Avec un objectif initial de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en région AuRA, pour poser les bases d'un réseau d'envergure européenne, la Métropole soutient le CLARA pour :

- la mise en œuvre d'actions de transfert de technologies entre des laboratoires et des PME visant à favoriser le développement économique en oncologie, dans le cadre du dispositif spécifique Preuve de concept,
- appréhender les problématiques de santé publique sur le territoire en particulier relatives à la prévention des cancers.

Le CLARA bénéficie, depuis plusieurs années, d'un soutien de la collectivité compte tenu de ses compétences, avec des financements attribués au titre de deux politiques publiques, en complémentarité :

- au titre de l'action économique avec le soutien au fonctionnement et à l'animation du réseau, objet de la présente délibération,
- au titre du soutien à des projets structurants dans le domaine de la prévention et de la santé (action conduite avec la direction Santé protection maternelle et infantile de la délégation Solidarités, habitat et éducation).

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2024

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3119 du 8 avril 2024, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de la fondation CLARA dans le cadre de son programme d'actions 2024 relatif à l'animation du CLARA.

En cohérence avec sa feuille de route 2023-2027, le compte-rendu d'activités 2024 est le suivant :

- animation scientifique et actions internationales : outre ses évènements phares (Oncoriales, soirée des lauréats des appels à projets, 5ème édition du symposium conjoint CLARA/Université de Manchester, soirée grand public cette année sur le thème Pesticides et Cancer), le CLARA a organisé ou soutenu 38 évènements (dont cinq évènements internationaux) qui ont réuni plus de 5 000 personnes ;

- sept appels à projets ont été diffusés recueillant 65 demandes de financement ;

- 27 projets de recherche ont été accompagnés dans le cadre des programmes de soutien à l'innovation Émergence ;

- six projets structurants ont été accompagnés dont deux nouveaux projets labellisés en 2024 :

. le 1er porte sur les associations entre cancer et perfluorés (PFAS) et est développé par le Centre Léon Bérard, avec le soutien de la Métropole (230 k€). Il s'agit de l'extension (reconduction) d'un projet initié en 2023,

. le 2ème est une nouvelle initiative portée par la Clinique mutualiste de Saint-Etienne sur les risques de cancer liés à la sédentarité en milieu sanitaire. Ce projet bénéficie d'un soutien de 30 k€ de la Métropole de Saint-Etienne ;

- deux nouveaux projets Preuve de Concept ont été labélisés en 2024 -THERASPEC et STC Finder- pour un montant d'investissement par les entreprises partenaires de 1 000 000 € et un co-financement public alloué par les collectivités territoriales de 642 000 €. Par ailleurs, le dispositif Preuve de Concept a fait l'objet d'une collecte d'indicateurs dans le cadre du 20ème anniversaire du CLARA dans le but de réinterroger sa place dans l'écosystème actuel et de le faire évoluer au regard des contraintes et des objectifs des collectivités financeurs.

c) - Programme d'actions pour 2025 et plan de financement prévisionnel

L'action du CLARA en 2025 s'inscrit dans le cadre de la feuille de route 2023-2027 des cancéropôles labellisés par l'Institut national du cancer (INCa), qui définit un socle de missions communes, tout en prenant en compte les compétences et spécificités de la région AuRA.

Pour le CLARA, cette feuille de route est organisée autour de trois domaines d'innovation, le biomédical, les technologies pour la santé, la prévention et les innovations sociales.

Chaque pilier, défini dans le contrat d'objectifs 2023-2027, sera mis en œuvre en 2025 de la manière suivante :

- des appels à projets : programme Oncostarter, programme Preuve de Concept, projets structurants,

- des animations et l'organisation d'évènements en direction des professionnels et du grand public : ateliers thématiques, forum de la recherche en cancérologie, soirées grand public, soirée des lauréats, entretiens Jacques Cartier, etc.

Le budget prévisionnel du CLARA, pour l'année 2025, d'un montant de 387 010 €, est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	10 412	État - INCa	170 010
		Région AuRA	82 000
		Métropole	74 000
services extérieurs	56 500	Grenoble Alpes Métropole	25 000
autres services extérieurs	192 322	Conseil départemental de la Loire	18 000
		Saint-Etienne Métropole	5 000
charge de personnel	127 776	Clermont Auvergne Métropole	7 000
		Autres financements	6 000
Total	**387 010**	**Total**	**387 010**

Il est proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 74 000 € au profit de la fondation CLARA dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2025 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2025, de subventions de fonctionnement d'un montant total de 307 000 € au profit de :

- l'association Lyonbiopôle pour un montant de 233 000 €,
- la fondation CLARA hébergée par la fondation innovation et transitions pour un montant de 74 000 €,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, l'association Lyonbiopôle et la fondation CLARA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 307 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 :

- opération n° 0P02O0861 pour un montant de 273 000 €,
- opération n° 0P03O3890 pour un montant de 34 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250414-333704-DE-1-1
Date de télétransmission : 15 avril 2025
Date de réception préfecture : 15 avril 2025